

dans un esprit de réciprocité et dans le sens de mutuels avantages, en vue de donner un contenu accru aux ententes et aux accords existant entre les deux pays, et d'étendre leur collaboration dans divers domaines.

Les deux parties ont constaté avec satisfaction le développement des contacts entre les chefs de gouvernement et hommes politiques des deux pays, entre représentants du commerce, de la science, et de la technologie, de la culture, et des organismes non gouvernementaux ainsi que ceux entre touristes. Les deux parties ont exprimé leur commune intention d'approfondir ces contacts davantage.

Les deux parties ont passé en revue les progrès réalisés dans leur commun effort pour élargir leur coopération dans les domaines économique, scientifique et technologique, suivant l'Accord de coopération dans l'application industrielle de la science et de la technologie, signé le 27 janvier 1971. Il a été convenu que la mise en pratique des dispositions prises à Moscou, en octobre lors de la troisième session de la Commission mixte, devrait conduire dans un proche avenir à des résultats économiques concrets à l'avantage des deux parties. Les deux parties estiment en outre qu'il existe de grandes possibilités de développer encore à l'avantage de chacun les relations commerciales entre le Canada et l'URSS.

Les deux parties ont constaté avec plaisir que les échanges et la coopération dans les domaines scientifiques, culturels et autres, s'étaient accrues et amplifiés grâce à l'Accord général sur les échanges entre les deux pays. Elles ont souhaité voir des résultats positifs aux travaux de la Commission mixte instituée d'après cet accord, et dont la deuxième session, prévue pour le mois de décembre à Ottawa, aura pour objet d'établir un commun programme d'échanges pour 1974-1975. Confirmant l'importance attachée aux régions arctiques du Canada et de l'URSS, les deux parties ont reconnu la présence de possibilités d'une collaboration accrue dans ce domaine, sur la base de leurs intérêts réciproques.

Les deux parties ont exprimé l'espoir que les négociations pour un accord sur la navigation maritime entre le Canada et l'URSS auraient une issue favorable.

Dans leur échange de vues sur les

questions internationales, les ministres ont exprimé leur conviction que la tendance déterminante dans le développement présent des relations internationales, est le processus profond de diminution de la tension, de consolidation de la sécurité et de coopération pacifique entre États. Ils ont exprimé l'intention des Gouvernements canadien et soviétique de faire en sorte, en toute occasion, de consolider cette tendance, en vue d'assurer une paix stable et durable.

Les deux parties ont convenu que la première phase de la Conférence sur la Sécurité et la Coopération en Europe, qui eut lieu à Helsinki, avait constitué une bonne base pour la deuxième phase de négociations qui se tient actuellement à Genève. Elles attachent une grande importance à ces négociations et estiment nécessaire qu'elles se poursuivent dans un esprit constructif et de façon positive. Le Canada et l'URSS ont réaffirmé leur disposition à contribuer à l'achèvement et la réussite, dès que possible, de la Conférence sur la Sécurité et la Coopération en Europe, et ils ont exprimé le souhait que la Conférence atteigne le but de renforcer la paix et la sécurité et d'étendre la coopération et les contacts entre les personnes en Europe. Elles estiment que l'accomplissement réussi de la deuxième phase de la Conférence devrait permettre que la dernière phase se tienne à un très haut niveau.

Les deux parties ont noté avec satisfaction l'ouverture à Vienne, le 30 octobre, des négociations sur la réduction mutuelle des forces et armements, et les mesures associées, en Europe centrale. Elles ont convenu que ces négociations constituaient un élément important du processus continu de diminution de la tension et de coopération croissante en Europe. Elles estiment que la condition indispensable, pour arriver à des décisions acceptables à chacun, dans ces négociations, est d'observer exactement le principe du maintien inaltéré de la sécurité pour tous les pays participants.

Les deux parties ont confirmé leur adhésion à l'objectif de réaliser un désarmement général et complet s'appliquant aux armes à la fois nucléaires et classiques, sous un contrôle international strict et efficace. Elles estiment nécessaire que d'autres me-

sures pratiques soient prises pour mettre fin à la course aux armements et parvenir au désarmement, notamment à l'égard des armes de destruction massive, — nucléaires, bactériologiques et chimiques. Parmi les réalisations importantes dans ce sens, figurent le Traité d'interdiction des essais d'armes nucléaires dans l'atmosphère, dans l'espace extra-atmosphérique et sous l'eau, le Traité de non-prolifération des armes nucléaires, et la convention interdisant la production, le développement et le stockage d'armes bactériologiques (biologiques) et chimiques, et réclamant leur destruction. Le Canada et l'URSS appuient entièrement les efforts du Comité du désarmement pour hâter la conclusion d'un accord interdisant le développement, la production et le stockage d'armes chimiques et réclamant leur destruction. Il est dans l'intention des deux parties de continuer d'appuyer l'adoption d'autres mesures de désarmement partiel. Elles ont convenu que la réunion d'une conférence mondiale sur le désarmement, en temps opportun, serait utile à l'étude des questions de désarmement dans leur ensemble.

Les conversations ont donné lieu à un échange de vues constructif sur la proposition présentée par l'URSS aux Nations Unies, visant à la réduction de 10 p. 100 des crédits militaires des membres permanents du Conseil de sécurité des Nations Unies, et à l'affectation d'une partie de cette économie à l'aide aux pays en voie de développement.

Relativement à la situation au Moyen-Orient, les deux parties ont exprimé leur satisfaction à l'égard du cessez-le-feu et de l'arrêt des opérations militaires dans cette région. Les ministres ont également exprimé le désir du Canada et de l'URSS de favoriser, de concert avec d'autres pays, l'instauration au Moyen-Orient d'une paix juste et durable sur la base de l'application prompte, immédiate et ininterrompue par toutes les parties au conflit, des résolutions pertinentes adoptées par le Conseil de sécurité des Nations Unies, à savoir les résolutions 242 de 1967, et 338, 339 et 340 de 1973.

Les deux parties sont d'avis que la décision du Conseil de sécurité d'envoyer, sous sa direction, une force d'urgence des Nations Unies au Moyen-Orient, devrait contribuer à